

# **ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION REGIONALE DES SAPEURS-POMPIERS D'AQUITAINE ET DU LIMOUSIN**

## **Vendredi 23 avril 2021 en visioconférence**

### **NOTE A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION REGIONALE DES SAPEURS-POMPIERS D'AQUITAINE ET DU LIMOUSIN**

Pour que l'Assemblée Générale puisse valablement délibérer aux termes de l'article 14 des statuts de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers Aquitaine-Limousin, cinquante membres, au minimum, doivent être présents ou représentés avec un minimum de vingt membres présents et si au minimum quatre départements sont représentés.

Les pouvoirs sont acceptés et limités à cinq par membre présent. Si ce quorum n'est pas atteint l'assemblée générale peut se réunir dans un délai supérieur à quinze jours et délibérer valablement quel que soit le nombre de présents. A cet effet, vous trouverez ci-dessous un modèle de procuration dont les membres présents voudront bien se munir.

#### **POUVOIR (5 pouvoirs maximum par personne)**

Je soussigné (Grade – Prénom – NOM) : .....

du centre ou service de : .....

adhérent à l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers Aquitaine Limousin donne pouvoir, pour me représenter à l'assemblée générale ci-dessus indiquée à :

Grade – Prénom – NOM : .....

lui-même adhérent.

Fait à....., le.....

Signature